

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
GSM - groupe Heidelberg Materials à Rouans et Chaumes-en-Retz

Par arrêté préfectoral n° 2024/ICPE/346 en date du 23 octobre 2024, une enquête publique est ouverte à la mairie de Rouans et Chaumes-en-Retz, pendant une période de 30 jours **du mercredi 20 novembre 2024 à 9h00 au vendredi 20 décembre 2024 inclus à 16h30**, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société GSM le renouvellement et l'extension de la carrière de la « Pointe des Chemins » sur le territoire des communes de Rouans et Chaumes-en-Retz.

Cet établissement est soumis à autorisation sous la rubrique n° 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Madame Catherine ETIEN est désignée en qualité de commissaire enquêtrice et Monsieur Philippe ALLABATRE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Rouans et de Chaumes-en-Retz, les observations du public aux dates et heures ci-après :

—mercredi 20 novembre 2024	de 09H00 à 12H00 – Mairie de Rouans
— mardi 3 décembre 2024	de 09H00 à 12H00 – Mairie de Chaumes-en-Retz
— samedi 14 décembre 2024	de 09H00 à 12H00 – Mairie de Rouans
— vendredi 20 décembre 2024	de 13H30 à 16H30 – Mairie de Chaumes-en-Retz

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Rouans et de Chaumes-en-Retz aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://www.registre-dematerialise.fr/5753> ou depuis le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Rouans et de Chaumes-en-Retz.

Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire enquêteur, en mairie de Rouans (place de la poste – 44640 Rouans).

Elles peuvent être déposées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5753>, accessible également depuis le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr), ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5753@registre-dematerialise.fr

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairie et sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières*), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Rouans et de Chaumes-en-Retz pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société GSM Heidelberg Materials – 3 rue de Charron – CS 80411 - 44804 Saint-Herblain.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.